

# Agreste Aquitaine

## Territoires

Numéro 6 - décembre 2014



Les 550 exploitations agricoles recensées en 2010 sur la communauté de communes « Bastides Dordogne Périgord » (\*) valorisent près de 20 600 hectares de SAU, soit plus du tiers de l'espace de ce territoire.

L'activité agricole y est relativement diversifiée avec toutefois une prédominance de l'élevage bovin au sud et des élevages de volailles plutôt situés au nord.

Au cours de la dernière décennie, le territoire a perdu près de 8% de sa SAU, soit une diminution légèrement supérieure au reste du département.

De 2008 à 2013, on constate une légère diminution du nombre de déclarants à la PAC alors que les surfaces déclarées demeurent relativement stable. Ainsi, la SAU libérée par les partants n'est que partiellement reprise par les nouveaux arrivants car le reste contribue à l'agrandissement d'exploitations existantes relativement importantes.

12% des emplois du territoire relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture. Plus de 80% de l'emploi agricole est assuré par les chefs d'exploitation et leur famille. Les ouvriers saisonniers assurent 60% de l'emploi salarié. Les élevages laitiers et les élevages hors sol sont les exploitations qui recourent le plus au salariat permanent.

**Stéphane BALAN**  
**Hubert GUICHENEY**

(\*) La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord a été officiellement reconnue le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par arrêté préfectoral. Elle est constituée des 49 communes situées sur les 4 cantons (Lalinde, Monpazier, Beaumont et Le Buisson de Cadouin). Elle représente une population de 18 933 habitants et une surface de 625 km<sup>2</sup>.

» **TÉLÉCHARGEZ LES DONNÉES DE CADRAGE**  
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>  
**Fiches-territoriales-Recensement**

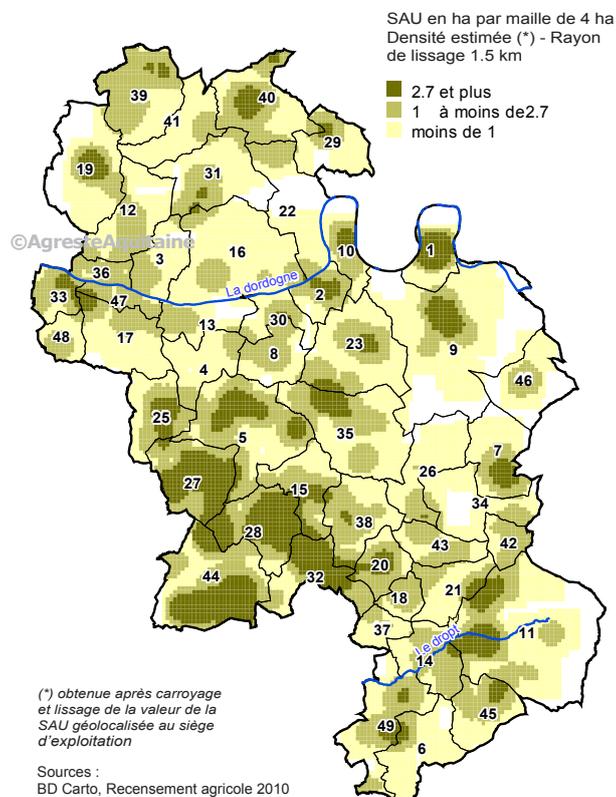
## Dynamiques agricoles au sein de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord

### 20 600 HECTARES DE SAU EN 2010

Avec 550 exploitations agricoles et près de 20 600 hectares de surface agricole utile (SAU) recensés en 2010, la communauté de communes « Bastides Dordogne Périgord » représente plus de 6% de l'effectif d'agriculteurs et de la sole agricole départementale.

L'agriculture occupe près du tiers de l'espace du territoire, mais on relève de fortes disparités en fonction des communes. Au sud-ouest, l'agriculture s'étend sur plus de la moitié, voire les trois quarts de la surface des communes, alors que dans le reste du territoire ce ratio oscille entre 10% et 50%.

Une agriculture très présente au sud-ouest du territoire en 2010



1 ALLES-SUR-DORDOGNE	10 CALES	19 LIORAC-SUR-LOUYRE	28 NOJALS-ET-CLOTTE	36 SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE	45 SOULAURES
2 BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	11 CAPDROT	20 LOLME	29 PEZULS	37 SAINT-CASSIEN	46 URVAL
3 BANEUIL	12 CAUSE-DE-CLERANS	21 MARSALES	30 PONTOURS	38 SAINTE-CROIX	47 VARENNES
4 BAYAC	13 COUZET-ET-SAINT-FRONT	22 MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	30 PONTOURS	39 SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX	48 VERDON
5 BEAUMONT	14 GAUGEAC	23 MOLIERES	31 PRESSIGNAC-VICQ	40 SAINTE-FOY-DE-LONGAS	49 VERGT-DE-BIRON
6 BIRON	15 LABOUQUERIE	24 MONPAZIER	32 RAMPIEUX	41 SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD	
7 BOUILLAC	16 LALINDE	25 MONSAC	33 SAINT-AGNE	42 SAINT-MARCORY	
8 BOURNIQUEL	17 LANQUAIS	26 MONTFERRAND-DU-PERIGORD	34 SAINT-AVIT-RIVIERE	43 SAINT-ROMAIN-DE-MONPAZIER	
9 LE BUISSON-DE-CADOUIN	18 LAVALADE	27 NAUSSANNES	35 SAINT-AVIT-SENIEUR	44 SAINTE-SABINE-BORN	

## Prédominance des surfaces enherbées

Près de 60% des surfaces agricoles sont des fourrages destinés essentiellement à l'élevage de bovins. Ils se composent de prairies pour 90% et de maïs ensilage pour 10%.

Viennent ensuite les céréales qui occupent plus du quart de la SAU. Représentant chacun plus de 35% de la sole céréalière, le blé tendre d'hiver et le maïs grain constituent les espèces les plus cultivées, loin devant le triticale et l'orge d'hiver qui constituent chacun moins de 10% de surfaces en céréales.

Tournesol et colza d'hiver sont les principales espèces d'oléagineux présentes, mais elles représentent moins de 8% de la SAU.

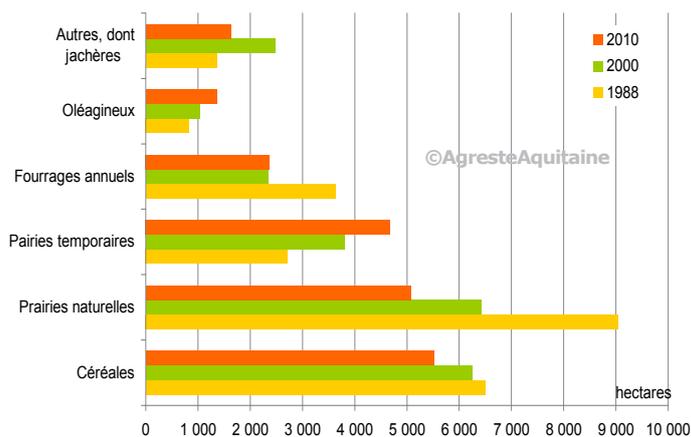
Côté cultures permanentes, on trouve des cultures de fruits à coque (noyers et châtaigners) et de fruits à noyaux (pruniers). Ensemble, elles représentent près de 4% de la SAU.

## Perte de 7,7% de SAU entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a enregistré une perte de 1 700 hectares de SAU, soit une diminution de 7,7%, légèrement supérieure au reste du département où elle est de 7%. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la période 1988 à 2000 (perte de 1 750 hectares de SAU). Les prairies naturelles ont le plus perdu de terrain entre 1988 et 2010 (- 3 972 hectares) et de manière à peu près régulière. Viennent ensuite les fourrages annuels (- 1 262 hectares) mais ils se stabilisent à partir de 2000 et les céréales (- 978 hectares) qui chutent plus entre 2000 et 2010 qu'entre 1988 et 2000.

## Les prairies naturelles perdent du terrain

Evolution des surfaces agricoles recensées par nature de culture entre 2008 et 2010

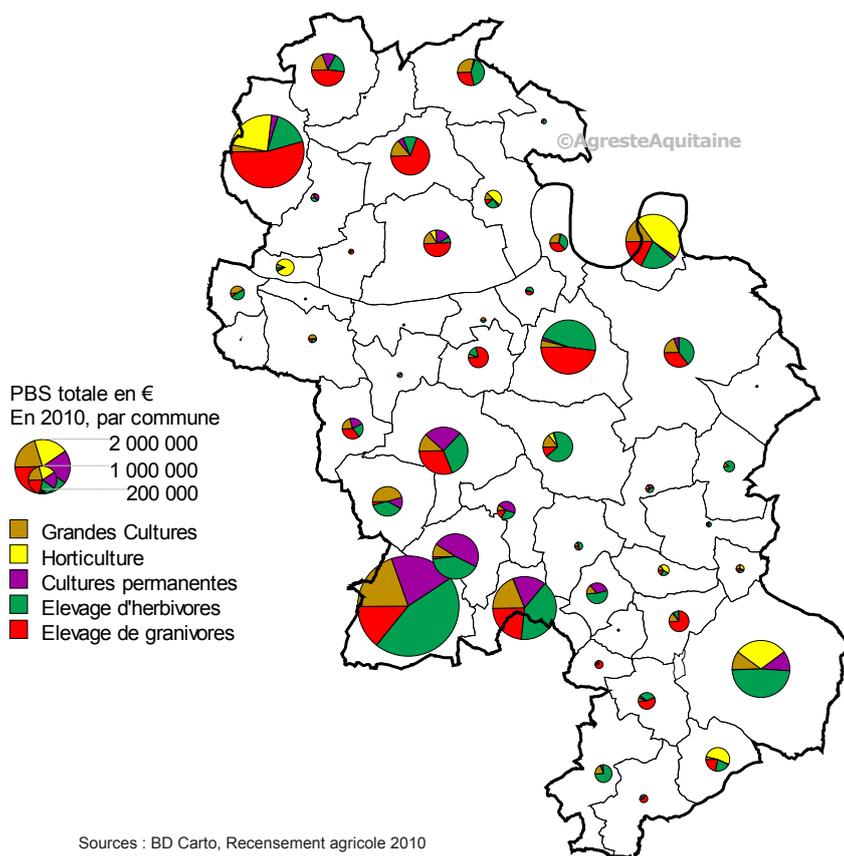


Sources : Recensements agricoles

Les prairies temporaires progressent légèrement sur l'ensemble de la période. Les jachères ont enregistré un pic en 2000 suite à la réglementation PAC invitant les agriculteurs à « geler » une partie de leurs surfaces cultivées. L'assouplissement de cette réglementation après 2000, a entraîné une diminution des superficies en jachère, mais cette dernière ne s'est pas nécessairement traduite par une augmentation des surfaces cultivées.

## L'élevage d'herbivores au sud et les granivores au nord

Répartition de la PBS par commune et par filière de production en 2010



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010

## UN POTENTIEL DE PRODUCTION DIVERSIFIÉ

### 6,5% de la valeur de la Production brute standard (PBS)

Avec une production brute standard (PBS) totale de plus de 38 millions d'euros, la communauté de communes « Bastides Dordogne Périgord » contribue pour 6,5% à la PBS départementale. Les élevages d'herbivores (essentiellement des bovins) y concourent pour 35%, les élevages de granivores (essentiellement des volailles) pour 28%, les grandes cultures pour 17%, les cultures permanentes (vergers) pour 12% et enfin le maraîchage (y compris fraisculture) pour 10%.

Cette relative diversité des productions masque quelques disparités territoriales : les élevages d'herbivores sont très présents dans la moitié sud du territoire où ils occupent majoritairement l'espace. A contrario, la majeure partie de la production de granivores se répartit dans la moitié nord. Les vergers sont essentiellement situés dans le quart sud-ouest et le maraîchage se concentre ponctuellement dans quelques communes.

## 70% de la PBS réalisés par les grandes exploitations...

En 2010, les grandes exploitations (dont la PBS est supérieure à 100 000 €) regroupent moins du quart des unités productives mais elles contribuent pour plus de 70% à la PBS totale du territoire. Elles valorisent par ailleurs plus de la moitié de la SAU. Ce sont essentiellement des exploitations spécialisées en élevage laitier, en élevage hors sol ou encore en polyculture élevage.

## ... mais 16% de la SAU sont valorisés par des petites exploitations

A contrario, les petites exploitations représentent plus de la moitié des unités productives. Elles contribuent seulement pour 6% à la PBS totale du territoire mais en valorisent 16% de la SAU. Ces petites structures peuvent en partie être considérées comme des exploitations « non professionnelles » car leur potentiel de production (PBS) n'excède pas 25 000 €. A ce titre, une part importante d'entre elles présente quelques critères de fragilité ou d'incertitude au regard de leur devenir. Elles sont dirigées par des chefs d'exploitation nettement plus âgés (57 ans) que ceux des moyennes (49 ans) ou des grandes exploitations (47 ans). Ainsi, on peut légitimement penser qu'une part importante de ces petites structures résulte d'une réduction de l'appareil de production de l'exploitation effectuée par certains agriculteurs à l'approche de l'âge de la retraite. Ces derniers, souhaitant poursuivre une petite activité agricole, se séparent des ateliers les plus contraignants pour conserver quelques hectares de terres qu'ils mettent en valeur en mobilisant un minimum de moyens humains et matériels.

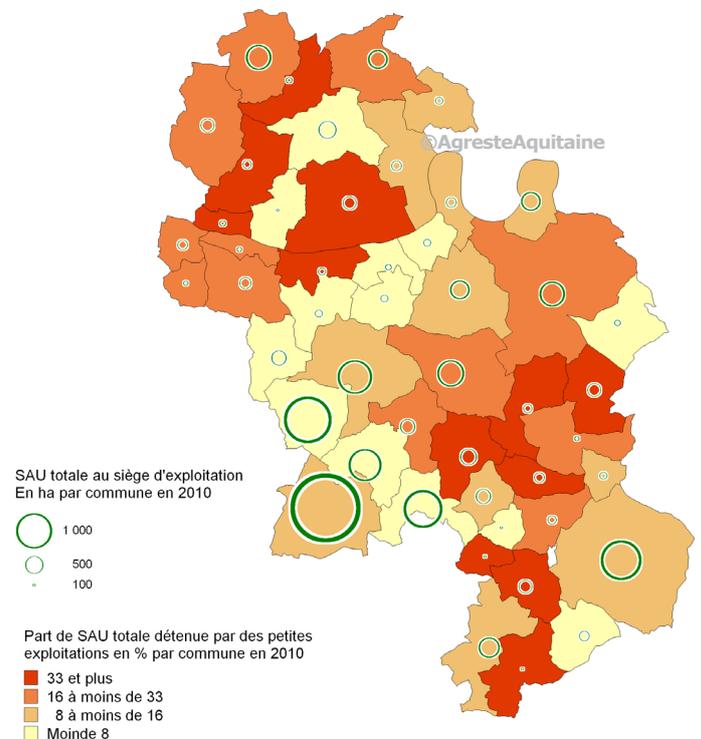
30% des petites exploitations sont spécialisées en grandes cultures, 18% en polyculture-élevage, les autres se répartissant à peu près équitablement entre diverses orientations : élevages de bovins viande, élevages d'ovins et autres ruminants, élevages hors-sol, ou cultures fruitières. A noter que 84% des exploitations spécialisées en grande culture sont des petites exploitations.

Au niveau territorial, dans de nombreuses communes disposant de peu de SAU, la part de la SAU valorisée par des petites exploitations est plus importante que dans les communes regroupant plus de SAU.

## 22% de la PBS assurés par les exploitations moyennes

En position intermédiaire, les exploitations moyennes représentent 27% des exploitations et contribuent pour 22% à la PBS du territoire. 30% d'entre elles sont des exploitations de polyculture-élevage, les autres se répartissent dans les principales spéculations agricoles du territoire.

## Les petites exploitations plus nombreuses dans les communes à faible SAU en 2010



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010

## MÉTHODOLOGIE

**La production brute standard (PBS)** décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euro, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

**L'orientation technico-économique (OTEX)** d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de la dite exploitation.

**La dimension économique d'une exploitation** est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- Petites exploitations : PBS inférieure à 25 000 €
- Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

## Agrandissement des exploitations entre 2000 et 2010

### Concentration du potentiel de production en 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, toutes productions confondues, le territoire a perdu près de 30% de ses exploitations agricoles mais la PBS totale ayant diminué de 7% sur la même période, ceci traduit une concentration très nette du potentiel de production. Les petites et moyennes exploitations perdent ensemble 35% de leur effectif et 40% de leur PBS alors que les grandes exploitations gagnent 3 unités et que leur PBS augmente de plus de 20%.

### Des évolutions des SAU disparates

Les déclarations des surfaces à la PAC nous permettent, en complément des résultats du recensement agricole utilisés précédemment, d'appréhender l'évolution de la SAU des exploitations sur la période 2008-2013. Ainsi, en 2008, 507 exploitants déclaraient au total 20 700 hectares de SAU à la PAC et en 2013 on retrouve quasiment la même SAU mais avec seulement 455 déclarants. Sur cette période, on a donc enregistré le départ (arrêt de déclaration) de 135 déclarants qui n'a pas été compensé par l'arrivée de 85 nouveaux déclarants. Parallèlement, la SAU libérée par les partants n'a pas été totalement reprise par les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, 300 agriculteurs déclarent des surfaces en 2008 et en 2013 : parmi eux, 62% ont conservé la même SAU, 37% d'entre eux ont augmenté leur SAU de 12 hectares en moyenne, et 24% ont diminué leur SAU déclarée de 10 hectares. On remarque que les nouveaux installés démarrent leur activité sur des exploitations disposant de plus de SAU que les cédants (43 hectares contre 33 hectares), mais également que ce sont les plus grandes exploitations en 2008 (69 hectares de SAU en moyenne) qui s'agrandissent en 2013 (81 hectares).

## LES ÉLEVAGES BOVINS VALORISENT LES DEUX TIERS DE LA SAU

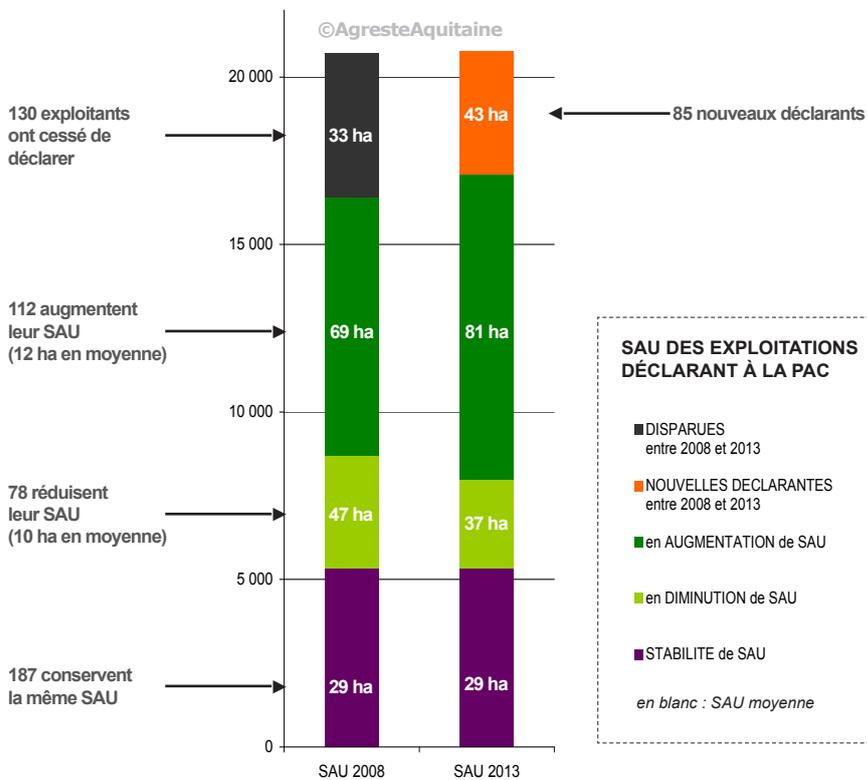
### 10% du cheptel laitier de la Dordogne

En 2010, les 217 élevages bovins présents sur le territoire regroupent 3 300 vaches laitières et 3 900 vaches à viande, soit 10% du cheptel laitier et 5% du cheptel

## Les exploitations les plus étendues en 2008 s'agrandissent en 2013

Evolution de la SAU déclarée à la PAC et des exploitations entre 2008 et 2013

SAU totale déclarée en hectares entre 2008 et 2013 :



**Note de lecture :** Ce graphique a été réalisé à partir de la comparaison des déclarations de surfaces PAC entre 2008 et 2013 au niveau de chaque exploitation. Durant cette période 130 agriculteurs ont cessé de déclarer ; ils exploitaient une SAU moyenne de 33 hectares et au total regroupaient 4 309 hectares (aplats gris). Ils ont été remplacés par 85 nouveaux déclarants, exploitant en moyenne 43 hectares de SAU et regroupant 3 689 hectares (aplats orange). Parmi ces nouveaux déclarants, on retrouve quelques exploitations présentes en 2008 ayant seulement changé de dirigeant ou de statut juridique.

Source : Déclarations PAC

viande du département. Ensemble, ils valorisent deux tiers de la SAU et sont plutôt implantés au sud de la communauté de communes.

## Des élevages laitiers très spécialisés

Les élevages laitiers sont beaucoup moins nombreux que les élevages viande mais les troupeaux sont nettement plus importants ; plus de la moitié des élevages laitiers détiennent plus de 50 vaches alors que les deux tiers des élevages viande en comptent moins de 30.

### Concentration des élevages laitiers entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu plus de la moitié de ses éleveurs laitiers mais le cheptel total de vaches est demeuré relativement stable. Ainsi, sur cette période, la taille des troupeaux laitiers s'est considérablement accrue en passant d'une moyenne de 28 vaches en 2000 à 48 en 2010.

### Des exploitations laitières spécialisées

Plus de 80% du cheptel de vaches laitières sont détenus par des exploitations spécialisées en élevage bovins lait.

La moyenne d'âge des éleveurs laitiers est de 47 ans, soit 5 années de moins que l'âge moyen des exploitants du territoire. 55% des éleveurs laitiers ont opté pour un statut d'exploitation sociétaire ; ensemble ils regroupent plus des trois quarts du cheptel laitier. Le GAEC est la forme sociétaire la plus usitée (19 exploitations regroupant 1 300 vaches), vient ensuite l'EARL (11 exploitations pour 700 vaches).

## 12,5% des quotas laitiers de Dordogne

En 2013, 58 éleveurs sont titulaires d'un quota laitier. Ils totalisent un litrage de référence de 211 millions de litres, soit 12,5% de la référence départementale. En moyenne, les élevages laitiers de la communauté de communes disposent d'un quota de 457 900 litres soit 75 000 litres de plus que dans le reste du département.

La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. Deux coopératives se partagent 87% de la collecte.

## 156 élevages de bovins viande

156 agriculteurs élèvent des bovins viande en 2010 sur le territoire. Seulement 36% d'entre eux sont spécialisés en élevage de bovins viande et le plus souvent sont à la tête de petites ou moyennes exploitations.

Dans les autres cas, le cheptel viande constitue un atelier de production d'exploitations de polyculture-élevage ou vient en complément d'une production principale (élevage hors sol, bovins lait, grandes cultures...). Contrairement aux exploitations spécialisées en bovins viande, ces exploitations sont majoritairement des grandes exploitations.

Sur la dernière décennie, on enregistre la disparition de 40% des élevages et une diminution de 21% du cheptel de bovins viande. Ainsi, la taille des troupeaux s'est accrue de 6 vaches en moyenne.

## 3 200 bovins de boucherie abattus en 2012

Toutes races et catégories confondues, 3 243 bovins provenant des élevages de la communauté de communes ont été abattus en 2012. Près de 60% de ces animaux sont des veaux de boucherie (moins de 8 mois), viennent ensuite les vaches qui représentent un tiers des abattages.

## Répartition des bovins de boucherie abattus, produits dans la communauté de communes par race et catégorie en 2012

Catégorie	Race		Total
	Laitière	Viande	
Vaches	622	442	1 064
Femelles de moins de 8 mois	4	239	243
Mâles de moins de 8 mois	1 147	521	1 668
Autres femelles	40	159	199
Autres mâles	21	48	69
<b>Total</b>	<b>1 834</b>	<b>1 409</b>	<b>3 243</b>

Source : BDN

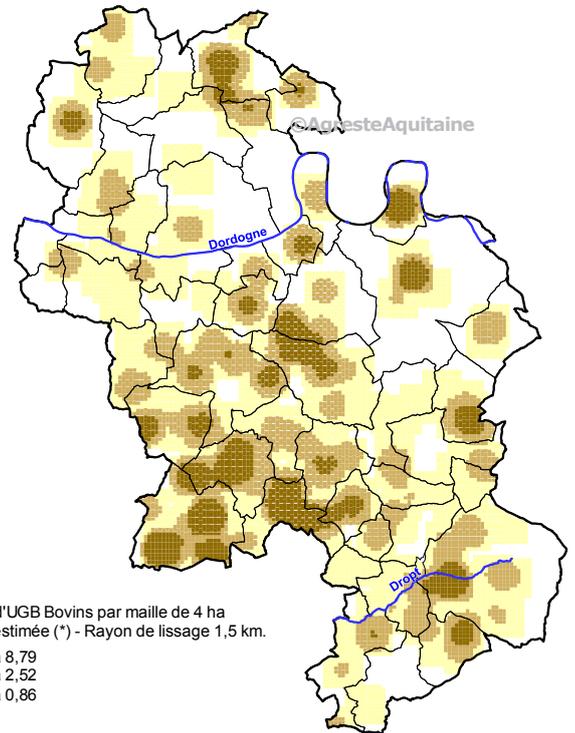
Plus de 60% de ces bovins sont dirigés vers un abattoir situé en Dordogne, et principalement celui de Boulazac.

## UNE PRODUCTION DE PALMIPÈDES GRAS ET DE POULETS DE CHAIR

En octobre 2010, les 77 aviculteurs (\*) recensés sur le territoire détenaient 15% de l'effectif de poulets de chair du département, 20% des canards gavés et plus de 50% des pintades.

(\*) Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant plus de 50 têtes de volailles en 2010.

## L'élevage bovin plus présent au sud du territoire en 2010



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010

## Prédominance des palmipèdes gras et des poulets de chair

Répartition des effectifs de volailles au 31/10/2010 par espèce

Types de volailles	Effectifs au 31/10/2010	
	Nbre Elevages	Nbre têtes
Poulets de chair et coqs	37	242 566
Canards en gavage, à gaver	34	145 604
Oies (à rôtir, en gavage, à gaver)	10	4 890
Pintades	7	20 150
Dindes et dindons	3	3 700

Source : Recensement agricole 2010

## Des élevages spécialisés

Près de 80% des élevages sont spécialisés en élevage « hors-sol », dans les autres cas, l'élevage de volailles constitue un atelier d'exploitations de polyculture-élevage.

La quasi-totalité de la PBS des élevages de volailles est réalisée par des moyennes ou grandes exploitations ; elles sont dirigées par des chefs âgés de 47 ans en moyenne. Toutefois, 12% des élevages sont des petites exploitations dirigées par des chefs plus âgés (53 ans).

## Près de la moitié des exploitations avicoles pratique les circuits courts

Près de la moitié des producteurs de volailles pratique la vente via les circuits courts pour au moins un produit de l'exploitation. Ces exploitations sont de plus petite taille que les autres : la moitié d'entre elles ne réalise pas plus de 70 200 € de PBS alors que la moitié des exploitations ne pratiquant pas les circuits courts dépasse 137 000 €.

## PRÉDOMINANCE DE LA FRAISE PARMIS LES CULTURES MARAÎCHÈRES

32 agriculteurs cultivent des légumes en 2010 ; ils regroupent 62 hectares de surface en légumes. Plus de 60% de ces surfaces sont conduites en serres non chauffées, 21% en plein champ (pour le marché du frais) 12% en serre chauffée et 5% en plein air ou abris bas.

### Les fraises recouvrent la moitié de la sole légumière

Les fraises occupent près de la moitié de la surface en maraîchage (36 hectares pour 15 producteurs) ; viennent ensuite les tomates (8 hectares pour 5 producteurs) et les melons (3,4 hectares pour 6 producteurs). Le reste des surfaces se répartit entre divers autres légumes.

Au cours des 10 dernières années les cultures de légumes ont perdu 37 hectares soit près de 40% des surfaces cultivées.

### La moitié des producteurs de légumes est spécialisée en maraîchage

Les surfaces cultivées se répartissent essentiellement dans des exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture (47% des surfaces), ou constituent un atelier de production d'exploitations de polyculture (36% des surfaces) ou d'exploitations spécialisées en Grandes Cultures (12%). Les agriculteurs cultivant des légumes ont en moyenne 49 ans contre 51 dans le reste du département.

Plus de la moitié des maraîchers pratique la vente en circuits courts.

## UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE BIEN IMPLANTÉE

### 10% de la SAU en agriculture biologique

56 agriculteurs, soit près de 10% des exploitants, pratiquent l'agriculture biologique. 1 960 hectares de SAU respectent ainsi le cahier des charges « Agriculture biologique » dont 52% sont certifiés et 48 % en conversion.

Représentant plus de 10% de la SAU totale, l'agriculture biologique semble mieux implantée dans la communauté de communes que dans le reste du département où seulement 5% de la SAU totale sont certifiés.

### Deux tiers de la SAU en prairies

Reflétant l'assolement du territoire, plus des deux tiers de la sole « bio » sont occupés par des prairies, 12% par des céréales, 7% des cultures fruitières, 5% des oléoprotéagineux. Les autres cultures (dont le maraîchage) représentent moins de 3% des surfaces certifiées.

Côté productions animales, on recense 17 élevages de bovins, 3 éleveurs de caprins et 5 éleveurs de volailles.

### Des structures diverses

Les exploitations « bio » ont à leur tête des chefs en moyenne plus jeunes que les autres exploitants : 48 ans contre 52 ans sur le territoire. Elles se répartissent pour 39% en petites exploitations, 36% en moyennes exploitations et 25% en grandes exploitations. Toutefois, on remarque des disparités selon les orientations technico-économiques : les exploitations « Bio » spécialisées en élevage « hors sol » ou en élevage de bovins lait sont majoritairement des grandes exploitations, alors que les exploitations spécialisées en élevage de bovins viande ou en cultures fruitières sont majoritairement des petites exploitations.

## PLUS DE 15% DES EXPLOITATIONS UTILISENT UN CIRCUIT COURT DE COMMERCIALISATION OU DIVERSIFIENT LEUR ACTIVITÉ

95 exploitations sollicitent un ou plusieurs modes de commercialisation en circuit court pour écouler tout ou partie de leur production. Par ailleurs, 89 agriculteurs diversifient leur activité.

### Prédominance de la vente directe

La vente directe est pratiquée par le plus grand nombre sous diverses formes : à la ferme (75% des exploitations), sur les marchés (35% des exploitations) ou en vente à domicile (tournées) pour 19%

des exploitations. Près d'un quart des agriculteurs commercialisent également auprès de commerçants détaillants. En revanche, il y a très peu de transactions auprès des grandes et moyennes surfaces (GMS) ou des restaurateurs.

Les exploitations mobilisant les circuits courts intègrent ce mode de commercialisation à divers degrés dans leur stratégie d'entreprise : 38% d'entre elles en retirent moins de 10% de leur chiffre d'affaires alors qu'à contrario, pour 38% cela représente plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires. En position intermédiaire, 22% en retirent de 10% à 50% de leur chiffre d'affaires.

### L'hébergement, principale activité de diversification

89 des agriculteurs pratiquent une ou plusieurs activités de diversification en 2010. Près du tiers de ces exploitations proposent une activité d'hébergement. Les activités de restauration à la ferme et celles de transformation de produits agricoles (hors produits laitiers) concernent chacune 13% des exploitations pratiquant une activité de diversification. Viennent ensuite les travaux à façon réalisés avec le matériel de l'exploitation pour le compte d'autres agriculteurs, la transformation du bois (y compris sciages), et les activités de loisirs qui concernent chacune moins de 10% des exploitations pratiquant une activité de diversification.

## 30% DE LA SAU DEVRAIENT CHANGER DE CHEF DANS UN AVENIR PROCHE

### Des chefs d'exploitation légèrement plus jeunes que dans le reste du département

Avec une moyenne d'âge de 52 ans, les chefs d'exploitation de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord sont légèrement plus jeunes que dans le reste du département où la moyenne atteint quasiment 54 ans.

On enregistre de fortes disparités en fonction de la dimension économique de l'exploitation : en moyenne, les chefs à la tête de petites exploitations ont 57 ans alors qu'ils ont 49 ans pour les moyennes et 47 ans pour les grandes.

## Répartition du travail agricole par catégorie de main-d'œuvre Evolution entre 2000 et 2010

	Nombre d'UTA	Part (%)	Evolution 2010/2000 (%)
<b>Main-d'œuvre familiale</b>	<b>581</b>	<b>80,6</b>	<b>-36,0</b>
Dont :			
<i>Chef d'exploitation (ou premier coexploitant)</i>	383	53,1	-31,4
<i>Coexploitants</i>	88	12,2	23,9
<i>Conjoints non coexploitants</i>	84	11,6	-57,3
<b>Actifs non familiaux</b>	<b>140</b>	<b>19,4</b>	<b>-35,7</b>
Dont :			
<i>Saisonniers et occasionnels</i>	73	10,1	-48,5
<i>Salariés permanents (hors famille)</i>	56	7,7	-19,2
<i>Personnel des ETA et des CUMA</i>	11	1,6	55,1
<b>Ensemble</b>	<b>721</b>	<b>100,0</b>	<b>-35,9</b>

Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

Ceci confirme en partie l'hypothèse de la réduction de l'appareil de production effectué par certains agriculteurs à l'approche de l'âge de la retraite pour continuer une activité agricole plutôt que de transmettre la totalité de leur entreprise.

### 6 000 hectares de SAU devraient changer de mains

233 chefs d'exploitation ont 55 ans ou plus en 2010. ils regroupent plus de 6 000 hectares de SAU. Ainsi, 30% de la SAU de la communauté de communes devraient changer de chefs au cours de la prochaine décennie.

35 % des cédants potentiels, regroupant près de 45% de la SAU libérable, ont déjà prévu leur succession. Dans près de neuf cas sur dix, c'est un membre de la famille ou un coexploitant qui est pressenti pour reprendre les rênes de l'entreprise.

En revanche, 37% des cédants potentiels n'ont pas encore envisagé leur succession et, à ce titre, ignorent qui leur succédera. Ensemble, ils valorisent 42% de la SAU libérable.

Enfin, 28% des agriculteurs de 55 ans pensent que leur exploitation va disparaître, ils regroupent 14% de la SAU libérable.

### Des perspectives de reprise plus maussades pour les petites exploitations

Globalement, près des deux tiers des exploitations concernées par la reprise sont des petites exploitations et les perspectives de reprise sont plus maussades que pour les grandes exploitations : 35% des chefs de 55 ans et plus de petites exploitations pensent que leur exploitation va disparaître alors que qu'ils ne sont que 15% pour les moyennes et grandes exploitations confondues. De même la succession n'a pas été encore envisagée dans 38% des petites exploitations contre 30% pour les grandes.

### UNE QUARANTAINE D'INSTALLATIONS AIDÉES EN DIX ANS

Entre 2003 et 2013, une quarantaine de jeunes agriculteurs ont bénéficié d'une aide à l'installation, ce qui représente 7%

des DJA (Dotation jeunes agriculteurs) accordées en Dordogne sur la période. Dans le département, le nombre de bénéficiaires tend à baisser ; cette tendance ne semble pas aussi marquée sur le territoire, mais elle est difficile à apprécier en raison du faible effectif. Ces installations aidées le sont toutes à titre d'activité principale.

### Maintien de la diversité des systèmes de production

Les systèmes de production des nouveaux installés sont variés mais, comme dans le reste du département, l'élevage est très présent, en particulier l'élevage laitier (un sur trois sur les dix années). La particularité du territoire est la prédominance de polyculture-élevages associant à l'élevage un atelier spécialisé.

Moins de 40% des exploitations sont individuelles. Les installations en GAEC sont plus répandues que dans le reste du département, peut-être en raison du nombre d'élevages laitiers. Cette fréquence des installations en GAEC est à rapprocher d'une part plus importante d'installations dans le cadre familial (+ 5 points par rapport à l'ensemble des installations de Dordogne).

### 12% DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE SONT AGRICOLES

La communauté de communes Bastides Dordogne Périgord apporte au département 6% de ses emplois agricoles ou forestiers. Ainsi, sur ce territoire, 12% des emplois relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture, contre 7% dans le reste du département. Ce sont majoritairement des propriétaires

exploitants et l'emploi agricole salarié est peu développé, représentant moins de 4% de la main-d'œuvre salariée du territoire.

### 720 ETP

En 2010, les 550 exploitations du territoire emploient l'équivalent de 720 temps pleins, soit une moyenne de 1,3 UTA (unité de travail agricole) par exploitation.

### Une main-d'œuvre familiale

Plus de 80% du travail agricole sont assurés par les chefs d'exploitations, les coexploitants ou les conjoints. La moitié des chefs travaille à plein temps sur leur exploitation, tandis qu'un tiers, dans la tranche d'âge 55 ans et plus, y consacre moins d'un mi-temps. Seulement un quart des chefs d'exploitation exerce une autre activité professionnelle.

### Les saisonniers assurent 60% du travail salarié

L'emploi saisonnier se concentre principalement dans les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture ou dans la polyculture et le polyélevage.

Les employés saisonniers fournissent 60% de la main-d'œuvre non familiale, contre 40% pour les salariés permanents, c'est-à-dire les salariés ayant une activité régulière sur l'exploitation.

Pour la plupart, ces derniers sont ouvriers agricoles et travaillent à temps partiel. Les exploitations principalement tournées vers l'élevage hors sol ou l'élevage bovin pour la production laitière sont celles qui ont le plus recours au salariat permanent.

## Le quart du travail en polyculture et polyélevage

Les exploitations de polyculture et polyélevage emploient plus du quart de la main-d'œuvre du territoire. Viennent ensuite les élevages hors sol qui occupent 17% de la main-d'œuvre et les élevages laitiers, 15%. Ces derniers, pratiqués au sein de grandes structures, requièrent en moyenne 2,2 UTA par exploitation. Au contraire, les exploitations spécialisées en grandes cultures (près d'une exploitation sur cinq) ont seulement besoin de 0,7 UTA par exploitation en moyenne et ne représentent que 10% du travail total.

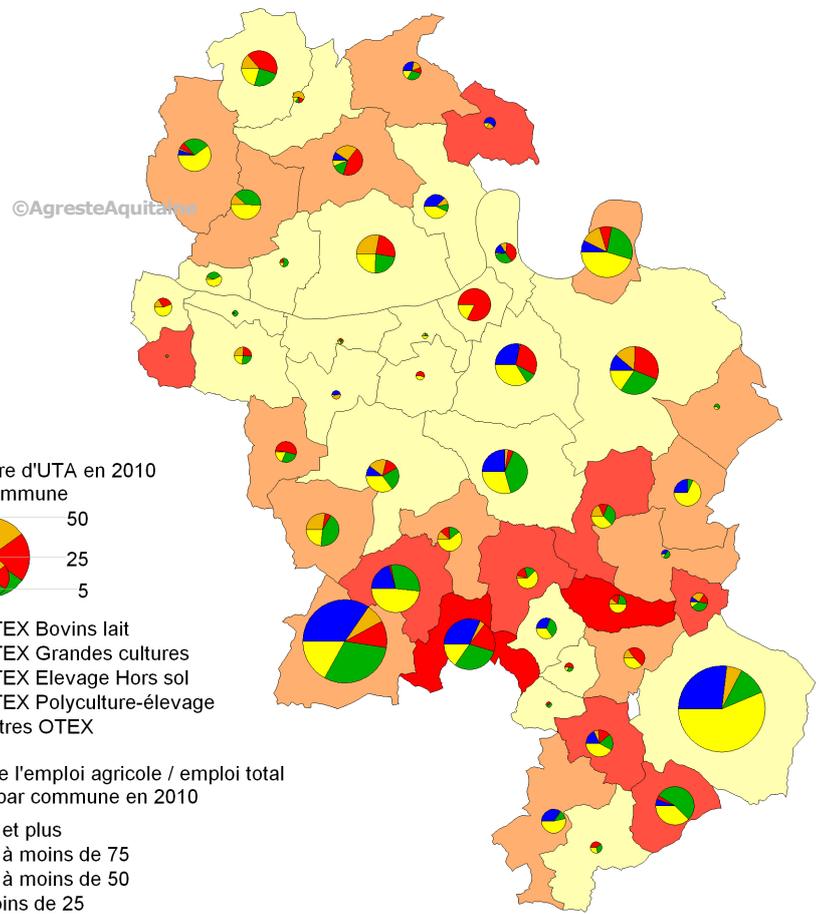
## 40 UTA perdues en moyenne chaque année

Avec 30% d'exploitants en moins, la communauté de commune a perdu 36% de sa main-d'œuvre agricole entre les deux derniers recensements agricoles. Ainsi, en moyenne 40 UTA ont disparu chaque année entre 2000 et 2009 sur le territoire. C'est dans les exploitations individuelles que le volume de travail a le plus régressé, divisé par deux en dix ans. Le travail familial surtout a subi des pertes sévères, en particulier celui des chefs et de leurs conjoints, mais aussi celui des saisonniers, réduit de moitié durant cette période.

## UNE CENTAINE DE JEUNES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Chaque année, entre 100 et 120 jeunes résidant sur la communauté de communes suivent une formation initiale dans l'enseignement agricole, dont une vingtaine d'apprentis. La plupart se forment en Dordogne ; cinq établissements accueillent plus de 80% des effectifs : les lycées agricoles de Bergerac Monbazillac et de Périgueux et le CFA de la Dordogne, à Coulouniex Chamiers et, côté privé, le lycée Le Cluzeau de Sigoules et la MFR du Bergeracois de La Force.

## Les trois quarts de la main-d'œuvre dans l'élevage (polyculture-élevages, élevage laitier et hors sol)



Sources : BD Carto, Recensement agricole 2010, INSEE - Recensement de la Population 2011

## Moins d'un jeune sur cinq en formation agricole

A la rentrée 2013, 70% de ces jeunes suivent un enseignement général ou technologique, préparent un CAPA services en milieu rural ou un Bac Pro services aux personnes et aux territoires ou un Bac Pro technicien conseil vente. Les autres se forment aux métiers de l'aménagement (travaux paysagers, nature et faune) ou de la production. Ces derniers, à peine une vingtaine,

préparent un CAPA Production agricole ou un Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole.

A peine une vingtaine d'enfants d'agriculteurs résidant sur la communauté de communes, presque tous des garçons, est en formation initiale dans l'enseignement agricole. La plupart suivent un enseignement professionnel, une dizaine se formant aux métiers des productions animales ou de l'agroéquipement. ■

© AGRESTE  
2014

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
 51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX  
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90  
 Courriel : [contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : François PROJETTI  
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES  
 Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN  
 Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 2268 - 6010